



# Héritage des grands parents, succession non effectuée

Par **Ptitloulou**, le **14/02/2021** à **18:39**

Peut-on faire valoir ses droits d'hériter plus de 30ans après. Mes grands parents paternels sont décédés depuis des années ainsi que leurs enfants. Reste les petits enfants, mais seul l'un des petits enfants a construit sa maison sur un terrain de plus de 2500m2 de terrain. Il y a d'autres héritiers que je ne connais pas.. Ai-je le droit de réclamer la part de mon père?

Merci

Par **youris**, le **15/02/2021** à **10:02**

bonjour,

si aucune succession n'a été effectuées depuis 30 ans, les biens immobiliers sont toujours au nom des propriétaires de l'époque qui sont toujours destinataires des avis à payer des taxes foncières.

le recours à un notaire est nécessaire pour régler les successions.

salutations